

1. Matrice des comportements attendus

En tout temps et en tous lieux

- J'utilise un langage adéquat (exempt de sacre, injures, insultes, propos discriminatoire, vulgarité)
- J'adopte un comportement pacifique (exempt de geste de violence : frapper, pousser...)
- Je m'identifier lorsqu'un membre du personnel me le demande
- Je garde l'environnement propre et jette mes déchets à la poubelle / recyclage

	Respect	Engagement	Rigueur
Salle de classe	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Au son de la 2^e cloche, je suis assis en classe et je demande l'autorisation pour me déplacer ✓ Je prends soin du matériel et je l'utilise selon sa fonction ✓ J'écoute la personne qui a le droit de parole 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ J'apporte tout le matériel demandé (agenda, crayon, cahier...) ✓ Je fais la tâche demandée au moment demandé ✓ Je parle en français durant les heures de cours 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Je parle lorsque j'ai le droit de parole
Corridor / Escaliers	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Au son de la 1^{ere} cloche, je me dirige vers mon local ✓ Je circule en marchant de façon sécuritaire sans bousculer les autres ✓ J'utilise un ton de voix de conversation 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Je reste debout dans les corridors et je tiens mon matériel dans mes mains 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Je me déplace avec une autorisation de sortie (agenda, laissez-passer) ✓ Je circule sur les étages à l'heure du dîner uniquement pour me rendre en récupération, à une activité ou à la bibliothèque
Casiers	<ul style="list-style-type: none"> ✓ J'utilise un ton de voix de conversation ✓ Je laisse les rangées de casier dégagées afin que les élèves puissent y circuler 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Je barre mon casier en tout temps ✓ J'utilise le casier qui m'a été attribué 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Je dépose mon sac d'école et mon manteau dans mon casier ✓ Je retire mon couvre-chef en entrant dans l'école
Toilettes / Vestiaires	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Je respecte l'intimité ✓ J'utilise les installations selon leur fonction ✓ J'utilise un ton de voix de conversation 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ J'utilise la salle de bain et les vestiaires, pour mes besoins personnels et non comme lieu de rendez-vous ✓ Je suis seul dans la cabine de toilette 	
Gymnase	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Je porte les vêtements autorisés ✓ Je prends soin du matériel de l'école ✓ Je fais preuve d'esprit sportif 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Je participe aux activités proposées ✓ Je parle en français durant les heures de cours 	
Bibliothèque	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Je prends soin du matériel de l'école ✓ J'utilise un ton de voix de conversation 		
Terrain de l'école	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Je joue et je m'occupe de façon sécuritaire 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Je prends soin du matériel extérieur 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Je marche à côté de mon vélo dans les endroits autorisés
Cafétéria	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Je mange à la cafétéria ✓ Je respecte la file à la cafétéria ✓ Je circule en marchant de façon sécuritaire sans bousculer les autres 		

Face à un manquement de ces règles de vie, un geste réparateur relatif à votre offense devra être posé.

Après analyse de la situation, l'application des mesures et sanctions s'effectue selon le profil de l'élève, la nature, la gravité et la fréquence des comportements observés.

La communication avec les parents est un outil essentiel au développement des comportements attendus à l'école. À titre de principaux partenaires, ils doivent être informés rapidement, dans un premier temps par l'enseignant concerné ou, selon le cas, par tout intervenant scolaire, de toutes situations inappropriées concernant leur enfant. Le refus de collaborer des élèves N'EST PAS toléré.

Interventions éducatives	Conséquences éducatives
<ul style="list-style-type: none"> • Rappel du comportement attendu • Avertissement verbal • Enseignement des comportements attendus • Discuter avec l'élève hors de la classe • Place stratégique donnée à l'élève • Rencontre élève-intervenant de l'école • Feuille de route ou contrat personnalisé avec renforcement accru des bons comportements • Communication avec les parents • Rencontre élève-parents-intervenant-direction • Référence à un professionnel (avec l'accord des parents) • Ateliers d'habiletés sociales • Référence à des organismes externes (CISS, DPJ...) • Rencontre avec le policier-éducateur • Mise en place d'un protocole d'interventions individualisé 	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation d'excuses verbales ou écrites • Reprise de temps durant la pause, au dîner, après l'école ou en journée pédagogique • Reprise du travail non fait ou mal fait • Remplacer le matériel • Confisquer un objet • Réflexion écrite et discussion avec un intervenant • Geste de réparation • Travaux communautaires • Ateliers d'habiletés sociales obligatoires • Encadrement spécifique lors des pauses • Suspension interne • Suspension externe et retour avec le parent • Dans les cas plus graves, la direction d'école pourra demander au centre de services scolaire d'inscrire l'élève dans une autre école ou de l'Expulser des écoles du centre de services scolaire (LIP, art. 242)

2. Règlements sur les cellulaires/appareils électroniques

Interdiction des appareils électroniques au secondaire

Les élèves ne doivent pas avoir en leur possession de téléphones cellulaires, d'écouteurs, de lunettes connectées ou d'autres appareils mobiles personnels (ex. : montres intelligentes) à l'intérieur de l'établissement ainsi que sur le terrain de l'école.

Les élèves doivent laisser leurs appareils électroniques à la maison. S'ils décident de l'apporter, les appareils doivent être éteints et déposés dans leur casier dès leur arrivée et ce, pour toute la journée.

Exception:

L'élève peut utiliser son appareil à l'intérieur de l'établissement ainsi que sur le terrain de l'école dans la situation suivante : Si un élève a des besoins spécifiques liés à sa santé, l'utilisation d'un appareil mobile peut être autorisée, s'il en fait la demande.

* Malgré leur rôle modèle auprès des élèves, les membres du personnel sont autorisés à utiliser leur appareil cellulaire dans le cadre de l'exécution de leurs fonctions, notamment pour l'authentification multifacteur (MFA).

*** Veuillez noter que l'école et son personnel se dégagent de toute responsabilité en cas de bris ou de vol de l'appareil mobile.**

Sanctions en cas de non-respect - Gradation des interventions

Tous les appareils électroniques confisqués doivent être remis au TES du local de retrait dans une enveloppe dûment identifiée au nom de l'élève.

- 1^{er} manquement : Confiscation de l'appareil pour le reste de la journée : l'appareil est remis à l'élève à la fin de la journée par le TES du local de retrait. (local 210)
- 2^e et 3^e manquements : Confiscation de l'appareil et appel aux parents pour venir le chercher. L'appareil est remis uniquement au parent de l'élève.
- 4^e manquement et les suivants: L'élève doit remettre son appareil électronique chaque matin au début de la période 1, pendant une période déterminée.

*** Veuillez noter que l'école et son personnel se dégagent de toute responsabilité en cas de bris ou de vol de l'appareil mobile en cas de confiscation.**

Refus de collaborer

Si l'élève refuse de remettre ses appareils électroniques, ceci entraînera une conséquence pour refus de collaborer, soit une suspension interne ou externe

3. Règles de fonctionnement de l'école

Horaire de l'école

Ouverture des portes pour les élèves à 9 h 20.

1 ^{re} période	9 h 40 à 10 h 55
2 ^e période	11 h 10 à 12 h 25
3 ^e période	13 h 45 à 15 h
4 ^e période	15 h 15 à 16 h 30

Absences

Afin de nous aider à contrôler les absences des élèves, chaque fois que tu t'absenteras, un parent devra motiver dans les 24hrs suivant l'absence afin de nous signifier le motif et la durée de ton absence. Le parent devra téléphoner, utiliser le portail ou envoyer un courriel à l'école en indiquant le motif et la durée de l'absence. Sans motif, l'absence sera considérée comme non motivée et engendrera une retenue.

Portail parents – Clic école

Coordonnées du bureau des surveillants : (450) 430-2251, poste 25624

Courriel : absence.ESLT@cssmi.qc.ca

Procédure lors d'un retard ou d'une absence

Lorsque tu arriveras à l'école après le début des cours, tu devras te présenter au bureau des surveillantes. Une note signée par un parent ou une note saisie sur le portail devra être présentée pour justifier le retard sans quoi ce retard sera considéré comme non motivé et engendrera une retenue.

Pour tout retard non motivé de plus de 20 minutes, l'élève sera dirigé vers le local de retrait pour terminer la période.

Si tu dois partir plus tôt, tu devras te présenter au bureau des surveillantes avec une note signée par un parent ou dans le portail.

En aucun cas, un élève ne peut quitter l'école sans autorisation.

Agenda scolaire

- En classe, vous devez avoir en votre possession votre agenda scolaire.
- **Il doit rester propre, complet, ne servir qu'à des fins académiques et comme aide-mémoire.**
- En cas de perte de l'agenda scolaire, s'il est abîmé ou partiellement détruit, des frais seront exigés pour son remplacement.
- Le personnel de l'école peut y avoir accès en tout temps.

Bibliothèque

Pour faire un prêt de matériel :

- Avoir en main la carte étudiante.
- La date limite de remise des livres est celle indiquée sur le feuillet « date de retour ».
- Les ouvrages de référence sont consultés sur place seulement.
- Possibilité d'emprunter jusqu'à quatre volumes et/ou deux bandes dessinées ou une revue pour une durée de 15 jours d'école.

Bien personnels

- L'élève est responsable de ses biens personnels
- L'école décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte.

Casiers et cadenas

- Le même casier doit être conservé tout au long de l'année et doit être gardé en ordre en ne laissant aucune nourriture ou vêtement souillé.

Circulation

- Pendant les cours, l'élève doit demeurer en classe afin de réduire au minimum la circulation dans l'école.
- En cas d'exception, l'élève peut circuler en ayant en main son agenda scolaire et l'autorisation signée d'un intervenant.

Jeux / Vente

- Tous les jeux d'argent, de loterie et de gageures sont interdits dans l'école.
- Les échanges d'argent ou la vente entre élèves sont interdits.

Nourriture

- La nourriture consommée à la cantine **doit provenir du fournisseur autorisé par l'école** ou de la maison (lunch de l'élève).
- La consommation de toute boisson énergisante est défendue dans l'école, sur le terrain et lors de toutes activités ou sorties scolaires pendant ou à l'extérieur des heures de classe. Les produits seront confisqués et les parents informés.
- La nourriture est interdite dans les gymnases, à la bibliothèque et dans les laboratoires de sciences.
- En classe, pendant les cours, seule la bouteille d'eau est autorisée.

Objets perdus ou trouvés

- Pour tout objet perdu ou trouvé, se référer au local des surveillants.

Plagiat

- Tout plagiat est strictement interdit.
- En cas de plagiat, des sanctions seront appliquées à la suite de l'analyse du dossier.
- L'utilisation d'outil d'intelligence artificielle générative de contenu (IAg) de type ChatGPT est interdit dans les travaux et les évaluations. Le recours à ce type d'outil est considéré comme du plagiat.

Stationnement

- Les places de stationnement sont réservées aux membres du personnel exclusivement.
- Pour des raisons de sécurité, en début et en fin de journée principalement, les parents ne peuvent pas utiliser le stationnement.
- L'aire de débarquement et d'embarquement pour les élèves doit être utilisée par les autobus uniquement.

Tabagisme et vapotage

Application de la Loi concernant la lutte contre le tabagisme

La consommation et la vente de cigarette et vapoteuse sont considérées comme un manquement grave à l'intérieur des locaux de l'établissement et sur le terrain de l'école. Des mesures et sanctions seront appliquées. La vapoteuse sera confisquée.

Tenue vestimentaire

L'élève doit porter la tenue vestimentaire de la Collection ESLT. Le fournisseur est Raphaël U. Les vêtements de la collection doivent être propres, non modifiés et en bonne condition. Les élèves doivent obligatoirement porter la tenue vestimentaire adéquate partout dans l'école, tout au long de la journée, de l'arrivée au départ, incluant les pauses et l'heure du dîner. La tenue vestimentaire est exigée lors des sorties éducatives et journées pédagogiques lorsque l'élève est convoqué.

Les items suivants peuvent être achetés à l'endroit de votre choix : polo blanc, pantalon de ville gris foncé, pantalon noir avec poches sur le côté (comme le pantalon du fournisseur). En éducation physique, le pantalon noir uni est accepté (pas de legging) Le logo est obligatoire sur le polo et disponible au coût de 3\$.

En cas de non-conformité, un prêt de vêtement est fait à l'élève et une retenue pourrait être attribuée.

Vélos

- Les vélos doivent être stationnés dans l'espace réservé à cette fin.
- Sur le trottoir, l'élève doit circuler à pied à côté de son vélo.
- L'école n'est pas responsable des vols ou des accidents.

Voyages – Absences

- L'assiduité en classe étant un facteur de réussite important, l'équipe-école n'encourage pas les voyages personnels durant les jours d'école. Par conséquent, lorsqu'un élève s'absente pour un voyage, l'enseignant n'est pas tenu de lui fournir du travail puisque la planification de classe doit demeurer très souple et respecter le rythme d'apprentissage du groupe.
- L'enseignant n'est pas tenu de prévoir une période de récupération spéciale pour revoir les notions manquées. Par conséquent, seules les situations d'évaluations nécessaires seront présentées à l'élève au moment déterminé par l'école.

4. Consignes et règles de sécurité en laboratoire et en atelier

Les directives suivantes servent à assurer la **sécurité** de toutes les personnes présentes durant les laboratoires et les ateliers en sciences. Elles servent également à assurer le respect des autres ainsi que le respect de l'environnement de travail de tous les élèves.

- Porter des lunettes de sécurité et attacher les cheveux longs pendant toute la durée du laboratoire ou de l'atelier.
- Ne pas manger ni boire pendant les laboratoires et les ateliers. - Ne jamais sentir ni goûter les produits utilisés lors des laboratoires.
- Prendre soin du matériel fourni pour faire les laboratoires et les ateliers. **
- Signaler immédiatement tout bris accidentel de matériel à l'enseignant ou au technicien de laboratoire.
- Marcher calmement, ne rien lancer et ne pas bousculer ou déconcentrer les autres élèves pendant les laboratoires et les ateliers.
- Ne pas s'asseoir sur les tables ni les comptoirs.
- Laisser les allées libres de tout obstacle pour permettre une bonne circulation (pas de matériel scolaire, de chaise, ni de pieds dans les allées).
- Rapporter tout le matériel propre et dans son état initial.
- Laisser sa surface de travail propre avant de quitter la classe de sciences.
- Respecter toutes autres consignes données par l'enseignant et/ou le technicien de laboratoire.

** Prendre note que tout bris de matériel causé par négligence évidente sera facturé à l'élève.

□ J'ai lu et je comprends les directives à suivre lors des laboratoires et des ateliers de sciences. Je comprends également que si je ne respecte pas ces consignes, je peux me faire refuser l'accès au(x) laboratoire(s) /atelier(s) afin d'assurer le bon fonctionnement de ceux-ci et la sécurité de tous.